

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 16 novembre 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Votants : 18 (16 + 2 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

DELIBERATION N° 2017-93(GGR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 30 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA ;

Messieurs Khaled BENFERHAT, Serge CAREL, Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT, Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), Patrick MARTELLINI, Jean-Christophe PETRIGNY (suppléant de monsieur LOGIER), Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD ;

Messieurs Patrick BOUVET (ayant donné pouvoir à monsieur POURCIN), Bernard DIGUET (représenté par monsieur PETRIGNY), Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), André LAURENS, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Serge PRATO,

Madame Sophie BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Constitution d'un comité de pilotage paritaire dans le cadre de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)**

**Le Président expose :**

Le processus de validation du SDACR qui mène jusqu'à son approbation par arrêté préfectoral après avis du Conseil Départemental et validation par le CASDIS conduit à recueillir l'avis du comité technique départemental, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Si ce lourd processus de validation amène à présenter le projet aux élus et aux sapeurs-pompiers, il n'en demeure pas moins que, dans le cadre de cette démarche participative, une présentation des différentes étapes de la rédaction de ce document complexe peut permettre une meilleure adhésion des différents acteurs.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'administration de mettre en place un comité de pilotage paritaire qui pourrait être constitué de la manière suivante et de désigner les élus potentiellement concernés :

AU TITRE DE MEMBRE DU CASDIS	2 CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX MEMBRES DU CASDIS		2 MAIRES MEMBRES DU CASDIS	1 MEMBRE DU BUREAU DU CASDIS (VICE-PRESIDENT)
	LES QUATRE ARRONDISSEMENTS DEVRONT ETRE REPRESENTES			
AU TITRE DE MEMBRE DU CCDSPV	1 OFFICIER	1 NON OFFICIER	1 SSSM	
AU TITRE DE MEMBRE DU CT	2 REPRESENTANTS DU PERSONNEL DE GRADES DIFFERENTS			

Les travaux du comité de pilotage seront menés par le groupement de la gestion des risques en présence de Monsieur le Directeur des services du cabinet de Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS et de Monsieur le Directeur départemental du SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de désigner :

- madame Geneviève PRIMITERRA, vice-présidente, en qualité de membre du bureau du CASDIS ;
- messieurs Claude FIAERT et Robert GAY, en qualité de conseillers départementaux, membres titulaires du CASDIS ;
- messieurs Serge PRATO et Patrick BOUVET en qualité de maires, membres titulaires du CASDIS ;
- le médecin lieutenant-colonel Yann COULON, en qualité de représentant du Service de santé et de secours médical ;
- le capitaine Denis AUZIAS et l'adjudant-chef Denis LAUZE, en qualité de sapeurs-pompiers volontaires, membres titulaires du CCDSPV ;
- le lieutenant Stéphane DECOLIERE et l'adjudant Mathieu GUIEYSSE, en qualité de représentants du personnel, membres du comité technique.

**Le Président du Conseil d'administration**

  
Pierre POURCIN